

## République Française

Département de la Haute-Garonne

Arrondissement de Toulouse

## Commune de Saint Julia

**Arrêté municipal portant autorisation d'occupation de la voirie  
À l'occasion du vide grenier/foire à tout du 29 juin 2025**

Réf. : 8.3

Le maire de la commune de Saint Julia,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 à L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment son article R.411-8,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant qu'il convient de fermer la circulation dans le bourg le dimanche 29 juin 2025 à l'occasion du vide grenier/foire artisanale organisé par l'association « La Récréation » (de SAINT JULIA) du vendredi 27 juin à 22 heures au dimanche 29 juin à 18 heures, pour une estimation de surface occupée de 1500m<sup>2</sup>.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sera modifiée le dimanche 29 juin 2025 de 5 heures à 18 heures sur une surface estimée à 1500 m<sup>2</sup> (comme indiqué sur le plan ci-joint),

**Article 2** : Le présent arrêté entrera en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire et prendra fin le dimanche 29 juin 2025 à 18 heures.

**Article 3** : Le Maire de Saint-Julia, le Directeur départemental de l'Équipement, le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne, le Commandant du groupement régional du CRS 5, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint Julia, le 17 juin 2025

Le maire

